



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ile et Vilaine



26/04/2022

RESTRUCTURATION DES BUREAUX DU SITE DUPONT DES LOGES PAS DE PROJET A MINIMA POUR LES 350 AGENTS

Le jeu des chaises musicales des locaux des salariés continue : à chaque tour il y aura un perdant !!!

Nous n'avons pas de nouvelles de l'étude de restructuration des locaux de DDL en cours.

Cependant, nous avons recueilli des informations transmises aux agents par les directions du site (DV, SIG, DA, DEI, DJB).

- Le déménagement de DEI sur l'aile occupée principalement par DV est abandonné.
- Le regroupement de DEI sur le bâtiment C et D est à l'étude,
- Les algécos occupés par DEI COP seraient dédiés à d'autres services (?!!) visés par des déménagements, ce qui augmenterait d'autant le taux d'occupation à DDL.
- L'unité FOR va être déplacée à HRM,
- Les autres directions sont livrées à elles même pour accueillir les nouveaux arrivants liés à la métropolisation des services avec les mêmes voire moins de surfaces

Les ratios visant à optimiser l'occupation des bureaux sont les suivants :

- 13 m² : 1 personne
- 13 à 21 m² : 2 personnes
- 21 à 28 m² : 3 personnes

Soit par exemple 7 m² par personne pour un bureau de 14 m² ou 21 m².

(La norme NF 35-102 indique que les surfaces minimales recommandées par poste de travail sont : 10 m² pour 1 personne seule, soit 22 m² pour 2 personnes, soit 33 m² pour 3 personnes).

Comment nos collectivités vont construire leur future "Marque employeur" ?

Comment va-t-elle s'y prendre pour mettre en avant ses atouts en tant qu'employeur et donner envie de venir y travailler ? avec les conditions d'espace de travail citées ci-dessus?

Le bureau est le lieu de travail individuel indispensable et le plus utilisé par les agents.

Ils y exercent des missions de rédaction, vérification nécessitant calme et concentration. Le télétravail augmente les réunions en distanciel et les agents nous faisaient remarquer à juste titre, que passer la journée un casque sur la tête en visio ou téléphone à 3 dans un bureau ne représente pas une vision de conditions de travail satisfaisante.

NOS REVENDICATIONS

- **Pas de dégradation des conditions et "qualité " de vie au travail**
- **Priorité à la création de postes individuels de travail et amélioration des situations existantes**
- **Construction de nouveaux locaux ou relocalisation si nécessaire avec la prise en compte d'une évolution en rapport avec l'augmentation des missions et de la métropole à venir**

**Nous vous invitons à partager vos attentes mais aussi vos propositions afin
d'étayer nos revendications qui restent à ce stade identiques.**



Syndicats CGT et UGICT-CGT de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole
8 place de Torigné – 35200 RENNES

CGT 02 23 62 24 65
Mail cgt@rennesmetropole.fr
Site : villederennes.reference-syndicale.fr

UGICT-CGT (Cat. A-B & A.M.) 06 87 38 16 55
Mail ugict-cgt@rennesmetropole.fr
Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

